



Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à une réunion d'information sur les parcours d'orientation après la Troisième au collège le :

Collège LE MARIN

3, Avenue François Cevert
72700 ALLONNES

Tél : 02.43.80.76.26
Fax : 02.43.80.45.93

Email :
ce.0721224p@ac-nantes.fr

**Jeudi 23 mars 2023, à 18h,
Au restaurant scolaire.**

Cette réunion remplace celle qui avait dû être annulée le 19 janvier 2023.

Vous pourrez ainsi rencontrer l'équipe du collège en charge de l'orientation (professeurs principaux, psyEN et direction) et recueillir les informations nécessaires pour accompagner la scolarité de votre enfant, pour cette année importante de fin de collège (enjeux, dates et procédures pour l'orientation et pour l'examen).

Cette réunion sera plus particulièrement axée sur les procédures d'orientation. Pour amorcer ce travail, je vous prie de trouver au verso un calendrier prévisionnel de l'orientation post-troisième.

Pour l'organisation, je vous prie de bien vouloir compléter et retourner au professeur principal le **coupon-réponse** ci-dessous.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

**La Principale,
Marie-Gabrielle DOUYERE**



Coupon-Réponse à retourner au professeur principal de la classe avant le mardi 21 mars 2023 (au plus tard)

Mme, M. : et leur enfant : Classe de :

Le Jeudi 23 Mars 2023, 18h :

Participeront à la réunion d'information

Ne participeront pas à la réunion d'information

Signature,



ORIENTATION POST-TROISIÈME CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2023

2/2

Après la 3^{ème}, l'élève va poursuivre sa scolarité **en voie générale et technologique ou en voie professionnelle**. L'équipe du collège est là pour aider les élèves et les familles à réfléchir à l'orientation. De nombreux outils existent également pour vous accompagner :

- pour la voie générale et technologique, consultez le site <https://www.secondes-premieres2022-2023.fr/>
- pour la voie professionnelle, consultez l'espace [Voie pro](#) sur le site de l'Onisep

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET

- **1 - Le temps de la réflexion**

En octobre/décembre - Informez-vous précisément sur les voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail déjà amorcé en 4^{ème}.

Le professeur principal s'entretient avec l'élève et la famille pour un point précis. Le psychologue de l'Éducation nationale collabore à cette démarche.

- **2 - Le temps du dialogue**

Février - Connectez-vous au téléservice Orientation ou renseignez la fiche dialogue remise par le collège pour exprimer vos **intentions provisoires d'orientation** : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP.

Mars – 2^{ème} conseil de classe qui formule des **propositions provisoires d'orientation**.

- **3- Le temps du choix**

Mai – Indiquez **vos choix définitifs d'orientation** par le téléservice Orientation ou la fiche de dialogue. En parallèle, précisez vos choix de formations et d'établissements en **vous connectant au téléservice Affectation** après la 3^{ème} ou en renseignant le dossier papier de demande d'affectation.

Juin – 3^{ème} conseil de classe qui formule une **proposition d'orientation**. Celle-ci devient une décision si elle est conforme au choix de l'élève. En cas de désaccord, un rendez-vous entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

Fin juin/début juillet - Vous pourrez consulter votre notification d'affectation sur le téléservice Affectation ou l'obtenir auprès de l'établissement. Elle précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.

PRINCIPES IMPORTANTS

- La décision doit prendre en compte le **projet de l'élève** et de la famille, les **compétences acquises** et la **capacité à réussir dans la formation envisagée** ;
- L'orientation ne s'arrête pas à la fin de la 3^{ème}, c'est un **processus qui se poursuit jusqu'à l'insertion professionnelle** ;
- Les parcours ne sont pas toujours linéaires : il existe de **nombreuses passerelles entre les différentes filières**.